

Paris, le 26 novembre 2015



**Monsieur Yann JOUNOT**  
Préfet  
Préfecture des Hauts-de-Seine  
167-177 Avenue Joliot Curie  
92000 Nanterre

*Signalé*

Objet : Situation de l'Association « La Parenthèse »

Monsieur le Préfet,

**Philippe KALTENBACH**  
—  
Sénateur  
des Hauts-de-Seine

Le 6 juillet dernier, l'Association « La Parenthèse », qui vient en aide aux familles en difficulté dans le sud de notre département, a subi une réduction de la subvention allouée par le Conseil départemental, de 130 000 euros. Cette nouvelle diminution menace la pérennité de cette association.

Une baisse de 12% avait déjà été opérée en 2011 et des efforts conséquents de réduction des dépenses avaient alors été engagés. La moitié des postes de l'association a déjà été supprimée, soit 14 employés. 4 suppressions supplémentaires sont en cours pour faire face à la nouvelle réduction des ressources.

! *MM* En outre, depuis deux ans, faute de moyens pour l'entretien et la surveillance des lieux, les 10 logements de l'hôtel social situé 95 Avenue Marguerite Renaudin à Clamart, sont vides. Ils pourraient accueillir plus de 20 personnes dans de bonnes conditions. A ce titre, je tiens à vous rappeler que plus de 800 familles sont en attente d'un hébergement, dans le seul département des Hauts-de-Seine.

En plus de son action en faveur de l'hébergement, cette structure offre également la particularité de proposer un soutien en matière d'aide à la parentalité. Les familles accueillies sont entourées par des travailleurs sociaux, ce qui leur permettra in fine d'être réintégrées dans notre société.

En raison de soi-disant difficultés financières, le Conseil départemental a décidé semble-t-il de se recentrer sur ses missions, conduisant à une coupe

large du budget de l'association. Avec comme argument que l'hébergement est du ressort de l'Etat, le Conseil départemental ne souhaite plus qu'assurer le soutien à la parentalité.

La loi NOTRe du 7 août 2015 a recentré les compétences des Conseils départementaux sur la solidarité. A mon sens, « La Parenthèse » en alliant hébergement et soutien à la parentalité mériterait tout à fait le maintien d'une subvention lui permettant d'assurer ses missions.

Toutefois, si tel n'était pas le cas, il serait consternant que plus de 125 places d'hébergement disparaissent dans notre département. Aussi, je vous sollicite afin que l'Etat étudie la possibilité de soutenir « La Parenthèse ».

En effet, si l'association ferme définitivement ses portes, l'Etat devra utiliser plus de nuits d'hôtel, dont le coût sera le même que celui d'un hébergement de « la Parenthèse » (40€/nuit environ). De fait, dans la mesure où il me paraît plus raisonnable que ces familles soient encadrées par des personnels qualifiés, l'Etat ne pourrait-il pas allouer le crédit manquant à l'association, en utilisant une partie des crédits utilisés pour payer des nuits d'hôtel ?

Par ailleurs, plusieurs centaines de réfugiés, ayant demandé l'asile en France, sont hébergés dans les Hauts-de-Seine. N'est-il pas possible par conséquent d'allouer à l'Association « La Parenthèse » un crédit afin que celle-ci puisse mettre une partie de ses locaux à disposition de ces migrants ?

En accueillant des familles au parcours résidentiel souvent bien chaotique, l'Association « La Parenthèse » a un rôle majeur dans notre département et nous ne pouvons accepter que son avenir soit compromis pour des raisons purement budgétaires.

Je vous remercie de l'intérêt que vous voudrez bien porter à ma démarche, je reste à votre disposition et vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes salutations distinguées.

*Comptant sur votre soutien  
Très cordialement*



Philippe KALTENBACH